

Nomination de Fiona Scott Morton, le Medef demande à la Commission européenne de revoir sa décision

Publié le 15 juillet 2023

Une Américaine, Fiona Scott Morton, vient d'être nommée par le Collège des Commissaires, chef économiste de la direction générale de la concurrence de la Commission européenne. Au-delà de sa nationalité, c'est le fait qu'elle ait auparavant travaillé pour des entreprises technologiques américaines, puis pour le department of Justice américain à la division antitrust, qui aurait dû pousser les services de la Commission à plus de prudence.

Le Medef rappelle que la régulation du numérique est un enjeu capital pour la France et pour l'Europe, qui vient d'ailleurs d'adopter le DMA, pour défendre la souveraineté numérique de l'UE face aux États-Unis.

Le Medef souligne également que c'est le *department of Justice* qui, s'appuyant sur le principe contestable de l'extraterritorialité du droit américain, et sur la suprématie du dollar américain, a condamné un grand nombre d'entreprises européennes et françaises, au premier rang desquelles BNP Paribas ou Airbus, à de lourdes sanctions financières, tout en épargnant généralement les entreprises américaines.

Au moment où il est impératif que l'Union européenne retrouve plus de souveraineté et une autonomie stratégique, dans la concurrence économique mondiale de plus en plus exacerbée à laquelle nous assistons, il est regrettable de retrouver dans l'administration bruxelloise toujours autant de naïveté et d'indifférence, voire de mépris pour l'opinion publique européenne à quelques mois de futures élections majeures pour l'avenir de l'UE.

Le Medef souhaite ainsi s'associer à l'initiative transpartisane (RenewEurope, PPE, PSOE et le coprésident des Verts/ALE) du Parlement européen demandant à la Commission de revoir sa décision.

Au-delà, il lui apparaît même que certaines règles internes à la Commission et au Parlement européen (qui vient de recruter une DRH britannique !) soient revues, afin, par exemple, de réserver les postes stratégiques à des ressortissants des 27 pays membres de l'UE.

Car cette nomination, au-delà du cas présent, pose la question des règles de nomination aux postes clés des institutions européennes, qui devraient par ailleurs être définis et identifiés comme tel à l'avenir.

Si bien évidemment l'UE a vocation à faire travailler des compétences et expertises diverses, il est anormal que des postes importants, dans le cœur même de son Administration, puissent être dévolus, quel que soit leur mérite, à des ressortissants d'États tiers. L'Europe des 27 dispose des ressources et des talents nécessaires pour remplir les missions confiées par les États et leurs ressortissants.